



DELIBERATION n° 87 - 2017
En date du 13 Décembre 2017
Portant sur la création d'un emploi d'adjoint technique au
01/02/2018 en remplacement d'un départ en retraite

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 13 Décembre 2017 à 20H00 selon convocation en date du 29 Novembre 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.
Mmes DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, SANCHEZ Marie Hélène, LACORRE Séverine, BASSALER Virginie Conseillères Municipales
Mrs VENDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECKERF Sébastien, GAILLARD André, PAGE Stéphane Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

TOUCAS Hélène pouvoir à Philippe HENRY

THIBEAUD-GUILLON Claude pouvoir à André GAILLARD

SIMON Patrick pouvoir à Stéphane PAGE

Absent excusé :

M. Alain MORELON

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	20
Vote contre	0
Abstentions	2

M. le Maire expose au conseil municipal qu'un agent, M. Alain Lazeiras a fait valoir ses droits à la retraite au 15 Janvier 2018.

Cet agent est en longue maladie depuis 3 ans et aura épuisé ses droits à congés.

Depuis, un autre agent a été mis sur ce poste et donne entièrement satisfaction.

Il s'avère indispensable de procéder à un recrutement pour remplacer l'agent parti à la retraite.

Ce recrutement porte sur un poste d'Adjoint technique.

Cet agent actuellement auxiliaire a donné entière satisfaction sur les différentes tâches qui ont pu lui être confiées.

Mr le Maire propose de pérenniser cet emploi en créant un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} Février 2018.

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

-Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 20 voix pour et 2 abstentions :

1) De créer, à compter du 1^{er} Février 2018, un emploi d'adjoint technique à temps complet

2°) D'approuver le nouveau tableau des effectifs de la commune

3°) D'allouer les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent, nommé dans cet emploi créé, et aux charges s'y rapportant qui seront inscrits au budget de la commune.



Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 13 Décembre 2017

Le Maire,

Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le

Transmis en préfecture le